



## Direction de la Voirie et des Déplacements

**2023 DVD 120** Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

### PROJET DE DELIBERATION

#### Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

La marche est le mode de déplacement le moins coûteux en équipement pour les usagers, le moins coûteux pour la collectivité en termes d'infrastructure, accessible au plus grand nombre et neutre pour l'environnement. La marche est en outre une pratique bénéfique pour la santé et l'environnement. C'est aussi le mode de déplacement le plus pratiqué dans la capitale puisque la marche représente 65% des déplacements réalisés à l'intérieur de Paris et 44% des déplacements réalisés en Ile-de-France en lien avec Paris soit 5 610 000 déplacements à pieds chaque jour à Paris.

L'action volontariste de la Ville de Paris depuis une quinzaine d'années a déjà permis de développer les circulations douces, d'accroître l'usage du vélo et de regagner de larges surfaces au profit des piétons partout en Ville. Les déplacements à pied dans Paris ont ainsi augmenté de 10% en 10 ans entre 2010 et 2020.

Parallèlement, de nouveaux modes de transports et de nouvelles pratiques de mobilité se sont développées (vélos partagés, engins de déplacements personnels...) souvent perçus comme concurrents des piétons dans le partage de l'espace public et pouvant engendrer un sentiment d'insécurité pour les plus vulnérables d'entre eux (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap...).

Le confort et la tranquillité des piétons est une priorité pour cette mandature et de nombreuses actions ont été engagées pour l'affirmer dans l'espace public : la réduction de la vitesse à 30 km/h dans la majeure partie du territoire parisien, la fermeture à la circulation motorisée dans de nombreuses rues accueillant des écoles et des collèges, l'interdiction des trottinettes partagées, la réforme du stationnement des deux-roues motorisés, la mise en œuvre d'un Code de la Rue, voté en juillet dernier, qui rappelle que le piéton est prioritaire sur l'espace public et dans les politiques de mobilité de la Ville de Paris.

La stratégie Paris Piéton votée en 2017 a permis une amélioration substantielle de la condition de la marche à Paris, mais l'accélération des transformations de l'espace public et de ses usages, ainsi que l'urgence accrue de réaliser la transition environnementale, amènent la Ville de Paris à aller plus loin encore dans sa politique de sécurisation des piétons et de reconquête de l'espace public en faveur des modes de déplacements doux.

C'est pourquoi le Plan Piéton 2023-2030 ambitionne d'améliorer les conditions de la marche à Paris et de renforcer la place du piéton dans nos projets d'aménagements de l'espace public. Son plan d'action s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

- **Imaginer et planifier les espaces piétons de demain** afin de créer les conditions pour que la marche et la pratique de l'espace public restent possibles et agréables dans un monde et un climat qui changent ;
- Faire de la marche, qui représente de loin le premier mode de transport pratiqué à Paris, **un mode encore plus efficace au quotidien**, en améliorant la qualité, la sécurité et le confort de l'espace public ;
- **Améliorer l'expérience de la marche pour toutes et tous** en prenant en compte l'expérience de tous les profils d'utilisateurs et les spécificités de chacun ;
- **Promouvoir une culture de la marche, de l'accessibilité et du partage de l'espace public** afin d'opérer un changement de regard sur la mobilité piétonne.

Je vous invite à approuver les actions présentées dans le plan piéton 2023 – 2030 annexé à cette délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris